

QUOI DE NEUF DANS L'APPLI MOBILE ?

Avril 2024



Application disponible pour:











MESSAGE IMPORTANT

Ce support a pour objectif de présenter les nouvelles fonctionnalités disponibles en avril pour vos clients.

Il est destiné à un <u>usage interne</u> et concerne uniquement <u>l'application Particuliers</u>.

Veuillez noter que les mises en ligne des fonctionnalités peuvent être décalées, une information serait alors diffusée.

Légende



Disponible sur l'application Apple



Disponible sur l'application Android



Disponible sur l'application Huawei



Nouvelles fonctionnalités phares



Nouvelles fonctionnalités phares



Pour en savoir plus, se référer à l'annexe

Les interstitiels* présentés au mois d'avril (1/2)

Pour voir les écrans des interstitiels, se référer à l'annexe

Incitation à activer Sécur'Pass

Confirmation de son pays de résidence fiscale

Confirmation du pays de résidence fiscale de

son **enfant**

Transmission de son avis d'imposition

Demande d'autorisation faite au client pour déposer des traceurs (cookies**) afin de

recueillir des infos sur son usage de l'appli

Confirmation de son numéro téléphone

mobile sécurisé

Confirmation de son adresse e-mail

Renseignement de son adresse e-mail

Revue de connaissance client

Pour qui?

Les clients qui n'ont pas encore activé Sécur'Pass et qui sont éligibles (disposant d'un n° de téléphone sécurisé renseigné et d'une carte bancaire ou d'une adresse mail renseignée)

Les clients majeurs présumés résidents fiscaux français qui n'ont pas confirmé leur pays de résidence fiscale via l'EAI***

Les clients majeurs auxquels sont rattachés des clients mineurs

Les clients âgés de plus de 25 ans pour lesquels l'information est manquante

Tous les clients

Les clients dont le numéro de téléphone mobile sécurisé n'a pas été mis à jour depuis 1 an ou plus

Les clients dont l'adresse e-mail privée n'a pas été mise à iour depuis 1 an ou plus

Les clients n'ayant pas déjà renseigné une adresse e-mail privée / professionnelle

Les clients dont certaines informations du dossier réglementaire sont trop anciennes

Fréquence?

À chaque connexion (pas de possibilité de fermer l'interstitiel)

À chaque connexion après authentification à l'espace client (pas de possibilité de fermer l'interstitiel)

À chaque connexion (pas de possibilité de fermer l'interstitiel)

À chaque connexion (tant que le client n'aura pas transmis son avis d'imposition)

Une fois tous les 6 mois

À chaque connexion après authentification à l'espace client (pas de possibilité de fermer l'interstitiel)

À chaque connexion après authentification à l'espace client (pas de possibilité de fermer l'interstitiel)

1 à 5 fois par mois

À chaque connexion après authentification à l'espace client (pas de possibilité de fermer l'interstitiel)

R

^{.....}

^{*}Interstitiel : « Bannière » présentée ponctuellement à l'utilisateur au cours de sa navigation sur l'application mobile.

^{**}Cookie: Fichier qui permet d'enregistrer des informations relatives à la navigation du client (page consultée, statistiques...).

^{***}EAI: Échange Automatique d'Informations



Les interstitiels* présentés au mois d'avril (2/2)

(1)

Pour voir les écrans des interstitiels, se référer à l'annexe

Pour qui?

Fréquence?

Demande d'autorisation faite au client pour exploiter ses données de paiement

Clients particuliers, ayant un abonnement PART, majeurs capables et actifs digitaux

À la connexion après authentification

à l'espace client :
- Une fois tous les 6 mois dans le cas d'un refus
- Une fois tous les 6 mois en cas de non-réponse

Demande d'information faite aux clients étudiants pour leur proposer des offres adaptées à leurs besoins Tous les clients étudiants (= CSP: 8400) dont les informations n'ont jamais été complétées ou n'ont pas été mises à jour depuis 6 mois ou plus

À la connexion après authentification à l'espace client (sauf si ciblé par un autre interstitiel réglementaire) Trois fois tous les 6 mois si pas de réponse

Vote à l'Assemblée générale de la Société Locale d'Epargne

Les sociétaires n'ayant pas encore votés

Une seule fois par jour pendant la période de vote

Abandon iOS** 13 : affichage d'un message informant le client qu'il ne peut plus utiliser ou télécharger l'appli

Les clients détenteurs d'un iPhone avec une version antérieure ou égale à iOS 13

A chaque lancement de l'application

MEW

Incitation à activer les notifications de l'application mobile

Clients qui n'ont pas activé les notifications de leur application mobile

Une fois par mois (si le client n'a pas encore activé les notifications), à la connexion après authentification à l'espace client

^{*}Interstitiel: « bannière » présentée ponctuellement à l'utilisateur au cours de sa navigation sur son espace client web.

Livraison d'une nouvelle version de l'application



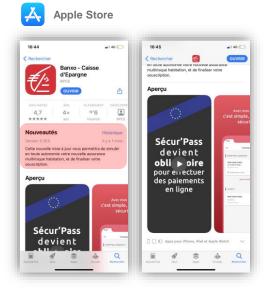
Une mise à jour obligatoire de l'application mobile est prévue le 22 mai 2024.





En fonction de ses paramétrages, votre client a deux possibilités pour obtenir la nouvelle version de l'application Caisse d'Epargne :

- 1. L'application se met à jour automatiquement
- 2. Il reçoit une invitation à télécharger la nouvelle version sur <u>l'App Store / le Play Store / l'App Gallery</u>







Votre client pourra y retrouver un descriptif de l'application, des visuels illustratifs ainsi qu'une vidéo présentant les nouveautés.

Vidéo disponible uniquement sur l'Apple Store A et le Play Store

En synthèse, que vont découvrir vos clients en avril?



Nouvelles fonctionnalités phares 🛨

- Moyens de paiement : consultation de la liste et du détail des mandats interentreprises (Ei)
- 2. Moyens de paiement : déclaration d'un mandat interentreprise (Ei)
- 3. Moyens de paiement : validation d'un mandat interentreprise (Ei)
- 4. Moyens de paiement : révocation d'un mandat interentreprise (Ei)
- 5. Ajout de bénéficiaire : nouvel écran de sensibilisation à la fraude
- **6.** <u>Interstitiel</u>: incitation à activer les notifications
- 7. <u>Interstitiel</u>: affichage d'un message informatif aux clients disposant d'une version iOS antérieure ou égale à 13

Autres nouveautés

- 8. <u>Comptes : évolutions de la recherche avancée d'une opération</u>
- 9. <u>Moyens de paiement :</u> amélioration du parcours de commande d'un chéquier

Moyens de paiement : consultation de la liste et du détail des mandats interentreprises ★ (Ei)

24/04/24 24/04/24 24/04/24

Votre client EI abonné DEI pro a dorénavant la possibilité de consulter la liste et le détail des mandats interentreprises (mandats B2B) depuis l'entrée « Prélèvements » du menu Plus. Pour rappel, l'émetteur principal des mandats interentreprises est la DGFIP (pour le paiement de la TVA, impôt sur les sociétés, etc.)



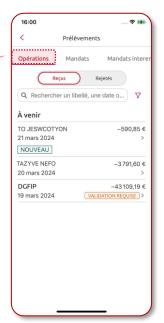




Le mandat B2B est aussi accessible en 1 clic, depuis l'onglet « Opérations ».

Le mandat interentreprise peut avoir plusieurs statuts :

- Actif
- Validation requise
- Révoqué



2. Moyens de paiement : déclaration d'un mandat interentreprise \star (Ei)

> Votre client EI doit obligatoirement informer sa banque d'un nouveau mandat interentreprise (mandat B2B) pour autoriser les nouveaux prélèvements. Il peut dorénavant le faire de manière autonome sur son appli en déclarant un nouveau mandat interentreprise.







Le mandat est immédiatement « Actif »

3. Moyens de paiement : validation d'un mandat interentreprise \star (Ei)

Dans le cas où votre client El **n'a pas préalablement déclaré en ligne le mandat interentreprise** (mandat B2B), il doit le **valider** au

- premier envoi de la demande de prélèvement par le créancier auprès de sa banque.
- Objectif? Eviter le risque d'un rejet de paiement faute de consentement donné au mandat à temps.







Le mandat est immédiatement « Actif »

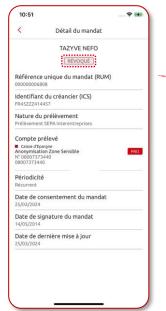


4. Moyens de paiement : révocation d'un mandat interentreprise (Ei)

- L'El abonné DEI Pro peut révoquer en selfcare ses mandats interentreprises* actifs.
- La révocation est accessible à partir du détail du mandat accessible dans l'onglet « Mandats interentreprises » de la page « Prélèvements » : « Révoguer le mandat ».







Le mandat est immédiatement « Révogué »

5. Ajout de bénéficiaire : nouvel écran de sensibilisation à la fraude 🜟

24/04/24 24/04/24

Si votre client enregistre un nouveau bénéficiaire depuis son espace client web ou depuis un téléphone qui n'est pas celui sur lequel est enregistré son Sécur'Pass, un écran de sensibilisation à la fraude s'affiche au moment de la validation Sécur'Pass.













6. Interstitiel: incitation à activer les notifications 🛨



> Si les notifications de l'appli sont désactivées, un interstitiel explicatif s'affiche afin d'inciter votre client à les activer.









Pour qui ? Les clients qui n'ont pas activé les notifications **Fréquence ?** Une fois par mois (si le client n'a pas encore accepté les notifications), à la connexion après authentification à l'espace client

7. Interstitiel*: affichage d'un message informatif aux clients disposant d'une version iOS antérieure ou égale à 13** *

24/04/24 24/04/24 24/04/24

Un message informe tous les clients détenteurs d'une version antérieure ou égale à iOS 13 qu'ils n'ont plus accès à leur application et qu'ils n'ont plus la possibilité de la télécharger.



Pour qui ? Les clients détenteurs d'un iPhone avec une version antérieure ou égale à iOS 13

Fréquence ? A chaque lancement de l'application

Nous arrivons à la fin de la campagne d'abandon de la version iOS antérieure ou égale à 13. Il s'agit du dernier interstitiel de la campagne.

8. Comptes : évolutions de la recherche avancée d'une opération







Changement de wording pour indiquer la fourchette du montant de l'opération : « Min / Max » devient « De / A ».

Les dernières opérations restent visibles lorsque votre client effectue une recherche (via la barre dédiée).

9. Moyens de paiement : amélioration du parcours de commande d'un chéquier









Si le chéquier est en renouvellement automatique, votre client ne peut pas accéder à la commande.

What's NEW? Découvrez les nouveaux supports disponibles







ANNEXES

Les interstitiels* réglementaires présentés au mois d'avril (1/8)

Incitation à activer Sécur'Pass



Pour qui? Les clients majeurs présumés résidents fiscaux français qui n'ont pas confirmé leur pays de résidence fiscale via l'EAI***.

Fréquence ? À chaque connexion.

A Pas de possibilité de fermer l'interstitiel

Pour qui? Les clients qui n'ont pas encore activé Sécur'Pass et qui sont éligibles (disposant d'un numéro de téléphone sécurisé renseigné et d'une carte bancaire active ou d'une adresse mail renseignée).

Fréquence ? À chaque connexion.

A Pas de possibilité de fermer l'interstitiel

Demande d'autorisation faite au client pour déposer des traceurs (cookies**) afin de recueillir des informations sur son usage de l'application. Il s'agit d'un interstitiel **imposé par la CNIL**.

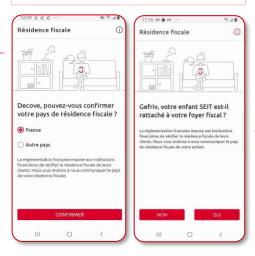
Pour qui? Tous les clients.

Fréquence ? Une fois tous les 6 mois.

Cookies Consent



Confirmation du pays de résidence fiscale



Pour qui ? Les clients majeurs auxquels sont rattachés des clients mineurs.

Fréquence ? À chaque connexion.

▲ Pas de possibilité de fermer

l'interstitiel





Pour qui ? Les clients âgés de plus de 25 ans pour lesquels l'information est manquante.

Fréquence ? À chaque connexion (tant que le client n'aura pas transmis son avis d'imposition).

- *Interstitiel : « Bannière » présentée ponctuellement à l'utilisateur au cours de sa navigation sur l'application mobile.
- **Cookie: Fichier qui permet d'enregistrer des informations relatives à la navigation du client (page consultée, statistiques...).
- ***EAI: Échange Automatique d'Informations.

Les interstitiels* réglementaires présentés au mois d'avril (2/8)

Messages invitant les clients à confirmer leur adresse e-mail



Pour qui? Les clients dont l'adresse e-mail privée n'a pas été mis à jour depuis 1 an ou plus. Fréquence ? À chaque connexion, après authentification à l'espace client.



A Pas de possibilité de fermer l'interstitiel



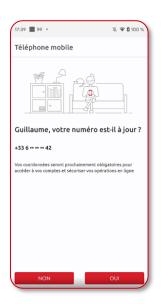
Pour qui? Les clients n'ayant pas déjà renseigné une adresse e-mail privée / professionnelle. Fréquence ? 1 à 5 fois par mois.

Messages invitant les clients à renseigner leur adresse e-mail



Les interstitiels* réglementaires présentés au mois d'avril (3/8)

Messages invitant les clients à confirmer leur numéro de téléphone mobile sécurisé



Pour qui? Les clients dont le numéro de téléphone mobile sécurisé n'a pas été mis à jour depuis 1 an ou plus.

Fréquence ? À chaque connexion, après authentification à l'espace client.



A Pas de possibilité de fermer l'interstitiel



Pour qui? Les clients dont certaines informations relevant du dossier réglementaire sont anciennes : adresse, revenus, CSP.

Fréquence ? À chaque connexion, après authentification à l'espace client.



A Pas de possibilité de fermer l'interstitiel

Revue de connaissance client : Messages invitant les clients à mettre à jour des informations personnelles: revenus, CSP, etc.



Les autres interstitiels* présentés au mois d'avril (4/8)

Message invitant les sociétaires n'ayant pas encore voté à accéder au site de vote en ligne pour exprimer leur vote ou donner pouvoir



Pour qui ? Les sociétaires n'ayant pas encore votés (le ciblage est géré par le Groupe

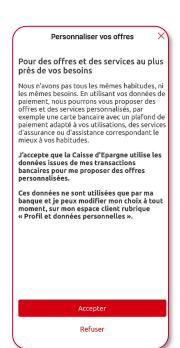
BPCE directement, sans action nécessaire côté établissement)

Fréquence ? Une seule fois par jour pendant la période de vote



Les autres interstitiels* présentés au mois d'avril (5/8)

Demande d'autorisation faite au client pour exploiter ses données de paiement





Pour qui ? Clients particuliers, ayant un abonnement PART, majeurs capables et actifs digitaux.

Fréquence ? A la connexion après authentification à l'espace client :

- Une fois tous les 6 mois si le client a cliqué sur « Refuser » avec deux relances
- Une fois tous les 6 mois si le client a cliqué sur la croix en haut à droite

Les autres interstitiels* présentés au mois d'avril (6/8)

Demande d'information faite aux clients étudiants pour leur proposer des offres adaptées à leurs besoins



Pour qui ? Tous les clients étudiants (= CSP : 8400) dont les informations n'ont jamais été complétées ou n'ont pas été mises à jour depuis 6 mois ou plus

Fréquence ? A la connexion après authentification à l'espace client (sauf si le client est ciblé par un autre interstitiel réglementaire)

L'interstitiel s'affiche 3 fois tous les 6 mois si le client a cliqué sur « Refuser »



Les autres interstitiels* présentés au mois d'avril (7/8)



Affichage d'un message informatif aux clients disposant d'une version iOS antérieure ou égale à 13**



25

Message informant les clients détenteurs d'une version antérieure ou égale à iOS 13 qu'ils n'ont plus accès à leur application et qu'ils n'ont plus la possibilité de la télécharger



Pour qui ? Les clients détenteurs d'un iPhone avec une version antérieure ou égale à iOS 13 Fréquence ? A chaque lancement de l'application

Nous arrivons à la fin de la campagne d'abandon de la version iOS antérieure ou égale à 13 qui a démarré début d'année 2023. Il s'agit du dernier interstitiel de la campagne.



Les autres interstitiels* présentés au mois d'avril (8/8)





Incitation à activer les notifications de l'application mobile







Pour qui? Les clients qui n'ont pas activé les notifications de l'appli Fréquence? Une fois par mois (si le client n'a pas encore activé les notifications), à la connexion après authentification à l'espace client

